

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2022 – 61 en date du 5 Décembre 2022
portant approbation du projet de saison culturelle 2022-2023 et demande
d'aides au titre du programme LEADER 2014-2020
GAL Combraille en Marche

Nombre de membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Novembre 2022

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCIA, Jean-Pol GILBERT, Christine BICHON-MOREL, Chrystelle VAXIVIERE, Marie-Claude BOUGNOUX, Jean-Pascal HELION, Fabien JAMME.

Absents / Excusés : Françoise SUDI GUIRAL, Delphine DIONNET, Bastien GENDRAUD.

Pouvoirs : Delphine DIONNET à Leilha BERTHON

Secrétaire de séance : Marie-Claude BOUGNOUX

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances :

- Approuve le projet " Saison culturelle 2022, 2023 à Auzances "
- Valide le projet, le plan de financement présenté ci-après
- Demande à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2020 GAL Combraille en Marche
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet

Types de dépenses	Dépenses totales		Recettes totales
Spectacles	24 912.17€	Leader	19 929.74€
		Autofinancement	4 982.43€
TOTAL	24 912.17 € TTC	TOTAL	24 912.17 € TTC

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 5 Décembre 2022
Le Maire,

Françoise SIMON.

